

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 20 JANVIER 2022

DELIBERATION N°2022.00005

**SOUTIEN AUX FILIERES D'EXCELLENCE METROPOLITAINES 2021 – ACTIONS
DEDIEES A LA FILIERE « NUMERIQUE » : DISPOSITIF EASYTECH PORTE PAR
MINALOGIC – AVENANT N°1 A LA CONVENTION ATTRIBUTIVE DE
SUBVENTION**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 14 janvier 2022

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 60

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 62

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET,
M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER,
M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET,
M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY,
M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT,
M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-
FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT,
M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON

RECU EN PREFECTURE

Le 31 janvier 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220120-D20220000510

DATE D’AFFICHAGE :31 janvier 2022

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Cyrille BONNEFOY, M. Patrick BOUCHET,
M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Michel GANDILHON, M. Marc JANDOT,
M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 20 JANVIER 2022

SOUTIEN AUX FILIERES D'EXCELLENCE METROPOLITAINES 2021 – ACTIONS DEDIEES A LA FILIERE « NUMERIQUE » : DISPOSITIF EASYTECH PORTE PAR MINALOGIC – AVENANT N°1 A LA CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION

Soutien au Pôle de compétitivité Minalogic

Le pôle de compétitivité Minalogic a été créé en 2005. Il s'agit d'un pôle à vocation recherche et développement de technologies numériques.

La vocation du pôle est de déployer des moyens, outils et compétences permettant d'innover via 4 axes de travail :

- accompagnement des projets de recherche et développement,
- financement de l'innovation,
- innovation collaborative,
- développement vers les marchés internationaux.

Pour les 3 ans à venir, le pôle développera son offre selon 6 thèmes :

- accélérer le transfert du monde académique vers l'industrie,
- travailler en communauté,
- implication des grands comptes et des partenaires majeurs à amplifier,
- poursuivre le développement à l'Europe et à l'international,
- développer l'offre de financement et sa visibilité,
- intégrer et animer le pôle dans l'environnement des acteurs régionaux et nationaux.

Sur le territoire de Saint Etienne-Métropole, les domaines stratégiques phares du pôle sont la photonique et le logiciel, et les principaux marchés applicatifs à savoir la santé et l'industrie.

L'offre du pôle Minalogic sur notre territoire s'articule ainsi :

- déclinaison de la feuille de route régionale présentée ci-dessus,
- aide à la émergence de projets collaboratifs impliquant des acteurs du territoire et dans le cadre des différents guichets de financement : dispositif régional « Projets Structurants Pour la Compétitivité » (PSPC), appels à projets Booster, plan de relance...,
- intégration des acteurs locaux dans les réseaux régionaux, nationaux et européens,
- animation de la communauté photonique autour des centres de compétences publics et privés de la métropole,
- collaboration avec l'écosystème santé, dans le cadre du partenariat avec le nouveau cluster Novéka.

Par ailleurs, Minalogic déploie également le dispositif Easytech qui est un programme à destination des PME (tous secteurs d'activités) souhaitant intégrer de l'intelligence dans leurs produits. Ce dispositif agile permet d'accompagner et de cofinancer des projets innovants intégrant des technologies numériques issues des organismes de recherche de la Région. En 2020, 7 entreprises ont intégré le dispositif et 4 projets ont été réalisés.

Concernant ce dispositif, Minalogic a sollicité un financement de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 20 000 € pour contribuer aux côtés de la Région au déploiement du dispositif Easytech. Notre aide représente 10 % supplémentaire de co-financement aux côtés de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'ANR (40 % de financement) permettant ainsi une prise en charge à hauteur de 50 % de l'assiette de dépenses éligibles pour l'entreprise accompagnée.

Par délibération du Bureau en date du 16 septembre 2021, Saint-Etienne Métropole a acté l'attribution de cette subvention de 20 000 € à Minalogic. Cependant, la précédente subvention, du même montant sur ce dispositif, a été attribuée en 2017 et consommée sur trois ans étant donné le faible montant que représente 10 % d'une prestation d'accompagnement. C'est pourquoi, au regard de sa précédente expérience, Minalogic demande à prolonger la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2023 afin d'avoir un volume d'entreprises significatif lui permettant de consommer l'intégralité de la subvention car à raison de 3 à 4 projets financés par an à hauteur de 10 %, cela n'est pas possible sur une seule année.

Considérant la demande de Minalogic de prorogation de la convention de financement relative au dispositif Easytech, le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le projet d'avenant à la convention de financement entre Saint-Etienne Métropole et Minalogic ;**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant à la convention de financement entre Saint-Etienne Métropole et Minalogic et toutes pièces nécessaires à la résolution satisfaisante de cette affaire.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU